

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 9 décembre 1980

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES TRANSPORTS

LE TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU—LA POLITIQUE ENVISAGÉE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet de la lutte décisive que se livrent le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) et le ministre des Transports (M. Pepin) au sujet du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Le ministre des Transports a déclaré ceci à Calgary il y a deux semaines: «Il serait souhaitable d'établir un groupe de travail et de le charger d'étudier le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau.» Une semaine plus tard, également à Calgary, le ministre de l'Agriculture disait: «On ne fera plus d'études sur les problèmes relatifs au réseau ferroviaire et au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau.» Je propose donc, appuyé par le député de Medicine Hat (M. Hargrave):

Que la Chambre demande au gouvernement de faire preuve de cohésion et aux ministres de communiquer entre eux, d'oublier leurs rivalités et d'offrir aux producteurs de l'Ouest une seule politique et des explications précises concernant leurs intentions au sujet du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau.

Mme le Président: Pour présenter une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA DÉCISION CONCERNANT LE DÉPOTOIR INDUSTRIEL DE SOUTH CAYUGA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bud Bradley (Haldimand-Norfolk): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire extrêmement urgente. Le gouvernement de l'Ontario ayant décidé de créer un dépotoir industriel à South Cayuga sans avoir effectué une étude sérieuse des effets d'une telle initiative sur l'environnement, sans avoir tenu d'audiences publiques sur la question et sans avoir tenu compte du rapport MacLaren qui déclarait n'avoir pas choisi South Cayuga parce que l'endroit ne figurait pas parmi les 17 premiers emplacements suggérés, je propose, avec l'appui du député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty):

Que la Chambre enjoigne le gouvernement d'ouvrir une enquête sur cette décision et de lui faire un rapport sur l'à-propos et le caractère sécuritaire de cette mesure.

Mme le Président: Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA POLOGNE—ON DEMANDE D'AIDER À RELANCER L'ÉCONOMIE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire importante et urgente. Étant donné que la stabilité politique en Pologne et en Europe de l'Est en général risque fort de se dégrader si les Polonais doivent continuer à faire face à d'autres difficultés économiques et étant donné que le gouvernement canadien devrait se faire l'apôtre de la stabilité, de la prospérité et de la paix dans le monde, je propose, avec l'appui du député d'Oshawa (M. Broadbent):

Que la Chambre demande au gouvernement d'aider à stabiliser et à relancer l'économie polonaise; que le Canada s'allie à d'autres pays comme l'Allemagne de l'Ouest et l'Australie qui sont disposés à accorder au gouvernement polonais et aux Polonais des crédits pour l'achat de denrées alimentaires et d'autres facilités économiques dont ce pays a tant besoin; et que le premier ministre se mette en rapport avec les chefs d'autres gouvernements pour les amener à accorder une aide multilatérale à ce pays et pour coordonner ces initiatives.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LES REPORTAGES SUR LES VOYAGES À L'ÉTRANGER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante. Étant donné que le bureau de la tribune de la presse a proposé à ses membres une motion visant à contrecarrer les intentions du premier ministre de limiter le nombre des journalistes qui pourront dorénavant l'accompagner dans ses voyages à l'étranger, et à réaffirmer le principe selon lequel tous les journalistes qui le souhaitent peuvent «couvrir» les activités du premier ministre à l'étranger lorsqu'il vaque aux affaires de l'État, je propose, avec l'appui du député de Peace River (M. Cooper):